

Lexique – Géographie urbaine et fleuves - Hk

A. Configurations

1. Montagne

Adret : en général, versant de vallée montagnarde exposé au sud. Il profite d'un micro-climat plus ensoleillé, sec et chaud. Syn. : **endroit, soulane**.

Torrent : rivière de montagne à forte pente. D'amont en aval son bassin présente :

- un bassin de réception : fortement raviné, il concentre les eaux de ruissellement
- un chenal d'écoulement : c'est, stricto sensu, le lit du torrent
- un cône de déjection : au débouché du torrent dans une vallée plus importante, c'est une accumulation bombée, en forme d'« éventail », des matériaux arrachés au versant.

Ubac : en général versant de vallée montagnarde exposé au nord, à altitude égale, plus frais et sombre que l'adret. Syn. : **envers, ombrée**.

2. Fleuves et rivières

Affluent : rivière se jetant dans une autre rivière ou un fleuve de plus grande importance.

Amont : à partir d'un point pris dans le lit d'un cours d'eau ou dans un talweg, désigne la partie dirigée vers la source ou les points plus élevés.

Aval : à partir d'un point pris dans le lit d'un cours d'eau ou dans un talweg, désigne la partie dirigée vers l'embouchure, un confluent ou les points situés à plus basse altitude.

Confluent : espace de jonction de deux cours d'eau.

Fleuve : cours d'eau se jetant dans la mer ou l'océan.

Lit majeur : partie inondée par les eaux d'un cours d'eau à l'occasion des crues.

Lit mineur : partie d'un cours d'eau occupée en permanence par les eaux.

Méandre : courbe dans le tracé d'un cours d'eau dont une partie revient en direction de l'amont. Sens élargi à toute sinuosité accentuée du tracé.

Ripisylve : bandes forestières occupant les berges alluviales humides de certains cours d'eau. Naturelles à l'origine, elles résultent souvent aujourd'hui de plantations destinées à stabiliser les berges. Syn. : **forêt riveraine**.

Rivière : cours d'eau plus important qu'un ruisseau se jetant dans une autre rivière ou dans un fleuve.

Talweg : ligne joignant les points les plus bas d'une vallée. Il s'identifie au lit mineur dans les vallées affectées d'écoulements.

Terrasses alluviales : gradins étagés sur les berges d'un cours d'eau, issus d'une alternance complexe, d'origine climatique, d'accumulations alluviales et de creusements. Ne pas confondre avec les terrasses de cultures, banquettes aménagées par l'homme sur les versants d'un relief.

B. Géographie urbaine

1. Formes urbaines

Banlieue : **étymologie médiévale**. À l'origine auréole d'une lieue autour de la ville soumise au droit de ban, pouvoir général de commandement de la seigneurie urbaine.

Le terme a évolué pour qualifier aujourd'hui des espaces agglomérés dans des communes limitrophes ou éloignées d'une **ville-centre**.

Conurbation : groupement de deux (ou plusieurs) villes ou agglomérations voisines ; chacune demeure individualisée mais reliée aux autres par le tissu urbain continu de leurs banlieues.

Faubourg : **étymologie médiévale** : en dehors du bourg. Espace urbanisé situé hors des limites de la ville, souvent près d'une porte ; il échappe aux contraintes fiscales et économiques de la cité médiévale comme à ses priviléges et à sa protection.

Îlot : plus petite unité de groupement à l'intérieur d'une ville, constitué par les corps de bâtiment délimités par les rues qui en assurent l'accès.

Lotissement : ensemble d'habitations construites de façon anarchique ou programmée en général sur une

ancienne propriété foncière privée ou publique qui a été lotie c'est-à-dire morcelé par lots de dimensions uniformes.

Réseau urbain : désigne les systèmes de relations entre les différentes villes à l'échelle régionale ou nationale. Terme polysémique, il qualifie, d'une part, leur type d'inscription dans l'espace et exprime, d'autre part, la façon dont elles s'organisent par la définition de leurs rapports en terme d'interrelations et de hiérarchisation.

2. Types de villes (histoire urbaine)

Bastide : dans le Sud-Ouest au XIII^e siècle, localité *ex nihilo* comme point d'appui stratégique (contact entre suzerainetés française et anglaise), centre de peuplement et de conquête agricole.

Termes proches : **sauveté, villeneuve**.

Cardo : axe structurant majeur de direction Nord / Sud dans le plan quadrillé de la ville romaine.

Decumanus : axe structurant majeur de direction Est / Ouest dans le plan quadrillé de la ville romaine.

Haussmannien : de Haussmann, préfet de la Seine (1853-1870). Il est à l'origine des grands travaux qui transformèrent Paris : percée de voies nouvelles, construction de ponts, aménagement de parcs et jardins ...

Sauveté : au XI^e et XII^e siècle, à l'initiative seigneuriale, mode de peuplement de terres réputées hostiles. Espaces protégés à l'origine par la paix de Dieu, elles seront progressivement dotées de chartes de franchise.

Villeneuve : création urbaine volontaire au Moyen Âge (XI-XIII^e s), à l'initiative royale ou seigneuriale (laïque ou ecclésiastique) à des fins économiques (« fronts pionniers ») ou militaires. Elles se distinguent par leur plan régulier, orthogonal et leurs toponymes : *villeneuve, neuville, abergement* ; par les suffixes : *berg, feld, dorf, rode, rauth*, dans les espaces de langue germanique.

3. Urbanisme

Charte d'Athènes : titre d'un ouvrage publié, en 1941, par Le Corbusier (1887-1965) exprimant les principes d'un nouvel urbanisme élaboré par le CIAM

Congrès international d'architecture moderne (CIAM) : ensemble de rencontres tenues durant l'Entre-deux-guerres réunissant plusieurs architectes d'avant-garde (Le Corbusier, Gropius, Perret ...) pour définir les bases de l'architecture et de l'urbanisme modernes.

Décentralisation : transfert du siège social d'une entreprise d'un centre urbain surchargé vers des régions périphériques par le biais d'incitations financières ou fiscales.

Desserrement : transfert d'un établissement d'une entreprise à partir d'un centre urbain surcharge vers sa propre périphérie pour y trouver plus de place disponible et des communications plus faciles.

ZAC ou Zone d'Aménagement Concerté : définie par arrêté ministériel en 1969 selon des modalités voisines de celles de la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité). Elle s'y substitue pour pallier les inconvénients (monotonie de l'urbanisme, absence d'implantations fonctionnelles, processus de ségrégation sociale ...). Conçue selon le principe du zonage elle associe diversité des formes d'habitat (1000 logements maximum pour les villes de moins de 50 000 hab. ; 2000 pour les autres) et zones d'activités et de loisirs.

ZUP ou Zone à urbaniser en priorité : définie par arrêté ministériel en 1958 pour pallier la crise ancienne du logement et l'afflux de nouveaux urbains (baby boom, exode rural, immigration, rapatriés d'Algérie ...). Elle a pour but de concentrer l'effort des communes, d'enrayer l'urbanisme anarchique en dégagant des terrains à bâtir pour les grands ensembles de logements. Un organisme majoritairement public dispose d'un droit de préemption, voire d'expropriation pour libérer les terrains constructibles en évitant la spéculation foncière. Il peut rétrocéder les espaces viabilisés à des promoteurs publics ou privés. Régie par un plan d'urbanisme, la ZUP doit offrir au moins 500 logements. Subventionnées par l'État, les infrastructures restent à la charge des communes. De 1958 à 1969, 200 ZUP sont créées. Objets, depuis les années 70, de multiples critiques elles sont devenues le symbole du « malaise des banlieues ».

C. Systèmes productifs

1. Économie de la connaissance

Technopôle : genre masculin, étymologie latine *polus* (point) : parc de haute technologie où se

concentrent des activités de recherche et leur application (universités, laboratoires)

Technopole : genre féminin, étymologie grecque *polis* (cité, ville) : agglomération où les activités de haute technologie jouent un rôle important ; elle possède un ou plusieurs technopôles.

2. Transports et communications

Aérodrome : terrain aménagé pour le décollage et l'atterrissement des avions.

Aérogare : ensemble des bâtiments d'un aéroport destinés à l'accueil des passagers.

Aéroport : ensemble des infrastructures destinées à assurer le trafic aérien.

Autoroute : sans définition légale, le terme d'usage qualifie un axe routier conçu pour un trafic dense et rapide. En général, plus longue que la voie expresse, elle s'en différencie essentiellement par la couleur des panneaux de signalisation.

Intermodalité : association de plusieurs modes de transport (rail, route, voie d'eau, air). En fait s'emploie souvent à partir de deux modes seulement (bimodalité). Une plate-forme multimodale permet une véritable organisation des flux et des échanges.

Ouvrage d'art : construction exceptionnelle apte à réduire une discontinuité terrestre (pont, tunnel).

TGV ou train à grande vitesse : matériel ferroviaire capable de circuler à une vitesse au moins égale à 250 km/h sur une voie ferrée spécialement conçue à cet effet : la ligne à grande vitesse ou LGV. Peut également circuler sur le réseau classique à moindre vitesse.

Triage (gare de) : infrastructure dans laquelle les wagons peuvent changer de train grâce à un faisceau dont chaque voie est affectée à une destination précise.

3. Tourisme

Loisir : notion large sans définition statistique. Temps disponible ou activité pratiquée en dehors des occupations ordinaires.

Station verte : label décerné, sur leur demande, par une association nationale créée en 1964, à des communes de moins de 10 000 habitants offrant un équipement d'accueil et d'animation minimal (attrait paysager, hébergements variés, piscine ou baignade surveillées, aires de jeu ...). Répertoriées dans un annuaire, ces localités bénéficient d'une publicité d'échelle nationale.

Touriste : selon l'OMT désigne toute personne en déplacement passant au moins une nuit dans un autre lieu que celui de son environnement habituel et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité.